



Resiliation d une formation par correspondance

Par **duartedasilva123_old**, le **14/11/2007** à **19:17**

bonsoir,suite a mon licenciment ,je me suis interessée a un cap petite enfance.Ne sachant pas comment reagir a ce qui m'arrive ,j'ai pris contact avec le centre de formation europeen pour avoir des renseignements sur le cap petite enfance.De la j'ai reçu de la documentation me valorisant tous les bons cotes de ce diplome et les différentes ouvertures de travail auquel je pourrais accéder.en cette periode j'étais assez mal dans ma peau .j'ai été contactée par suite par une personne au telephone du centre de formation qui soit disant me comprenait et qui m'appellerait regulierement jusqu'a que signe leur contrat moyennant environ 1400 euro que je paye tous les mois.par la suite j'ai été contactée par l'anpe et qui pour eux ce contrat de cap ne serait en gros une grosse " arnaque" ne débouchant a rien car c'est un secteur de travail tres demandé (assistante maternelle, travailler en creche, ou bien encore atsem....) dans le metier de l'enfance.Suite a cet entretien je me suis renseignée aupres de différents services dans le milieu de l'enfance et la on m'a confirmé ce que l'anpe m'avait dit .secteur bouche niveau de diplome pas assez élevé.Maintenant j'ai pris conscience que c'est de l'argent investi pour rien et que je m'étais précipitée sur ce diplome dans un moment de faiblesse et j'aimerais faire machine arrière.comment faire car j'ai dépassé les dates pour résilier mon contrat .Je sais que je ne pourrais récupérer les montants versés mais j'aimerais mettre fin a ce cap.POUVEZ VOUS M'AIDER